

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal Du 06 avril 2022

Ville de
CYSOING
Nomenclature

3.1



2022/038

L'an deux mille vingt-deux le 06 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 30 mars 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Étaient présent(e)s : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, POULET Antoine, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s : ENNIQUE Renaud (pouvoir DEVILDER Marin), THOREL Mireille (pouvoir CASTEL Sylvie), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), LESY Denis (pouvoir POULET Antoine), DUFOUR Amaury (pouvoir LEQUIEN Valéry)

Étaient absents excusé :

POINT N 29 : Résidences de la Pévèle : acquisition de l'EHPAD Sainte Camille

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019/048 du 25 septembre 2019 relative à la cession de l'assiette foncière nécessaire aux Résidences de la Pévèle pour la construction du nouvel EHPAD.

En fin d'année 2021, les EHPAD de Templeuve en Pévèle et de Cysoing ont emménagé dans les nouveaux locaux rendant, pour ce qui concerne Cysoing, le foncier de l'EHPAD Sainte Camille disponible.

Le service des domaines interrogé sur la valeur de l'immeuble constitué des parcelles AE333 et 334 pour 2 501m² estime l'ensemble au prix de 1 200 000€.

Il est précisé au conseil municipal que la commune de CYSOING occupe pour ses besoins personnels avec l'autorisation de la Direction de l'EHPAD, le local pour la bibliothèque, la petite salle de réunion servant d'atelier pour la bibliothèque, le local de la Pyramide pour la tenue de réunions et pour les réunions du groupe minoritaire.

Considérant la nécessité de disposer de ces locaux utiles pour la municipalité d'une part et de prévoir par cette acquisition la mise à disposition de locaux aux associations ou à d'autres destinations possibles d'autre part, il est proposé au conseil municipal l'acquisition du foncier de l'EHPAD Sainte Camille au prix des domaines soit 1 200 000€ étant précisé que les frais inhérents à ce type d'opération seront supportés par la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à cet effet.

Vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 2 Messieurs DUFOUR et LEQUIEN

Le Maire,

Benjamin DUMORTIER signé le 11 avril 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication